

L'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJÉCT) – Phase 9

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Présidentes et présidents de collèges
ACAATO
Bureaux de district, ministère de l'Éducation

Expéditrice : Équipe de cogestion de l'Initiative de jonction écoles-collèges-
milieu de travail

Date : Le 25 avril 2005

Objet : **Demande de propositions visant l'IJÉCT, phase 9**

Invitation

Dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJÉCT), les collèges et conseils scolaires de district sont invités à présenter des demandes de propositions conjointes pour financer des initiatives communes faisant participer le personnel enseignant du palier secondaire et celui des collèges durant l'année scolaire 2005-2006. L'établissement et le maintien de liens solides entre le système collégial et le palier secondaire sont une haute priorité du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Dans le cadre de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, le gouvernement s'engage à intéresser tous les élèves à poursuivre leurs études jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme. Il est urgent d'aider les élèves adolescents à réussir leurs études et à les préparer à la destination postsecondaire pour laquelle ils ont opté. La version élargie de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail a pour intention de présenter avec plus de clarté les filières menant aux cours collégiaux auprès d'un large éventail d'élèves du palier secondaire, y compris les élèves désengagés et moins performants et ceux qui ont abandonné leurs études. La réussite de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans se mesurera selon les paramètres suivants : amélioration du rendement scolaire, réduction du taux de décrochage, augmentation du taux d'obtention du diplôme et obtention d'un bon résultat pour tous les élèves qui fréquentent le système d'éducation publique. La réussite de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail se mesurera selon les paramètres suivants : sensibilisation accrue aux programmes d'études collégiales auprès des élèves de la 7^e année à la 12^e année, de leurs parents, du personnel enseignant et des cadres administratifs; amélioration du taux de rétention scolaire et d'obtention du diplôme d'études secondaires; enrichissement des connaissances et de la compréhension chez le personnel enseignant collégial à l'égard du programme d'études secondaires; augmentation des inscriptions aux collèges et du taux de participation.

Pour la phase 8, en 2004-2005, 24 collèges et 68 conseils scolaires ont participé à l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail. Pour la phase 9, soit

l'année 2005-2006, nous espérons faire participer tous les collèges et conseils scolaires de district.

Nous prévoyons que les équipes de planification régionale continueront à assurer la coordination de tous les forums et projets majeurs.

Nous vous demandons de bien vouloir distribuer cette note de service au personnel approprié de votre organisation.

Contexte de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

Depuis sa création, en 1997, l'IJÉCT a financé quelque 88 projets et forums visant essentiellement les objectifs suivants :

- aligner les curriculums des écoles secondaires et des collèges;
- élaborer des itinéraires d'études menant aux cours collégiaux;
- favoriser chez les élèves la compréhension des possibilités éducatives et de carrière qu'offrent les collèges en tant que destination d'études postsecondaires;
- établir des liens entre le personnel enseignant des collèges et celui du palier secondaire par le truchement de séminaires de discussion, de séances de perfectionnement professionnel, d'échanges et de stages.

Objectifs prioritaires de la phase 9

Les trois objectifs suivants continueront à être prioritaires dans le cadre de la phase 9 de l'IJÉCT :

Alignement du curriculum et itinéraires d'études

Les activités et projets liés à l'alignement du curriculum et aux itinéraires d'études vers des études collégiales peuvent comprendre :

- l'élaboration d'ententes sur les équivalences;
- l'élaboration d'itinéraires d'études secondaires qui augmentent les chances de réussite des élèves dans des programmes collégiaux d'un an, de deux ans ou de trois ans;
- la mise sur pied d'équipes réunissant du personnel enseignant des écoles secondaires et des collèges, et qui auraient pour rôle d'aborder des préoccupations spécifiques au curriculum,
- l'élaboration de « programmes accélérés » à l'intention des apprenants désengagés ou des élèves qui n'envisageraient pas normalement de faire des études collégiales;
- l'enseignement de cours du palier secondaire par du personnel enseignant du secondaire sur un campus collégial;

- l'élaboration de programmes technologiques préparatoires aux cours collégiaux qui fourniraient aux élèves en technologie du secondaire un aperçu des programmes collégiaux de technologie et un accès au matériel technologique du collège tout en cumulant des crédits d'études secondaires en technologie.

Les auteurs de demandes sont libres d'inclure d'autres activités ou projets correspondant aux priorités locales cernées en matière d'alignement du curriculum et d'itinéraires d'études.

Programmes de préparation, de perfectionnement professionnel et de stages à l'intention du personnel enseignant

Les activités et projets liés au programme de préparation, de perfectionnement professionnel et de stages à l'intention du personnel enseignant pourraient comprendre :

- des programmes à l'intention des étudiantes et étudiants inscrits à la faculté d'éducation visant à les sensibiliser aux programmes collégiaux ou d'apprentissage;
- des stages en milieu collégial ou dans des programmes d'apprentissage et dans des milieux de travail connexes à l'intention des enseignantes et enseignants du secondaire;
- des programmes ou forums de perfectionnement professionnel où les membres du personnel enseignant des collèges et du palier secondaire sont appelés à apprendre et à échanger les uns avec les autres;
- des échanges, des visites et un dialogue continu entre le personnel enseignant des collèges et celui des écoles secondaires.

Les auteurs de demande sont libres d'inclure d'autres activités ou projets qui abordent les priorités locales en matière de préparation, de perfectionnement professionnel ou de stages à l'intention du personnel enseignant.

Promotion et marketing de programmes collégiaux

Les activités et projets liés à la promotion et au marketing des programmes collégiaux, outre les activités déjà en place dans ce domaine, pourraient inclure ce qui suit :

- des présentations faites par des étudiants ambassadeurs de niveau collégial et des titulaires d'un diplôme collégial;
- des forums d'information à l'intention des parents;
- des stratégies de marketing et de communication novatrices;
- des présentations faites par les collègues dans les écoles secondaires.

Les auteurs de demandes sont libres d'inclure d'autres activités ou projets qui correspondent aux priorités locales en matière de promotion et de marketing de programmes collégiaux.

Domaines prioritaires de la phase 9 (2005-2006)

Les deux domaines suivants seront prioritaires dans le cadre des projets majeurs :

- (A) Reprise de projets exemplaires qui ont été élaborés à des phases antérieures dans le cadre de l'IJÉCT :
1. **Le projet PASS** : démarche exhaustive visant l'élaboration et la mise en place d'itinéraires d'études allant du palier secondaire aux programmes collégiaux et qui comprennent un alignement du curriculum et une gamme d'interactions connexes qui sollicitent la participation du personnel enseignant des paliers secondaire et collégial et celle des porte-parole des entreprises et de l'industrie. (Phase 8, projet 8.3)
 2. **Le projet Building Connections / Building More Connections** : démarche exhaustive visant l'élaboration et la mise en place d'un modèle d'interactions et d'échanges destiné à favoriser le dialogue entre, d'une part, le personnel candidat à l'enseignement et le personnel enseignant associé et, d'autre part, le personnel enseignant collégial, de sorte à leur faire acquérir de l'expérience du milieu collégial et de ses programmes d'études. (Phase 8, projet 8.4)
 3. Initiatives visant à intéresser les élèves de la 7^e à la 10^e année aux possibilités de carrière dans les métiers spécialisés qui sont proposées dans le cadre des programmes collégiaux, p. ex., Let the Trades Begin (projet 8.12) , Techno-Expo Series (projet 8.6).

Remarque : Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ces projets de la phase 8, consultez le site Web de l'IJÉCT :

www.gotocollege.ca.

- (B) Projets pilotes novateurs facilitant la transition des élèves du secondaire vers le collège en proposant des équivalences*, des programmes doubles* et des cours à double reconnaissance de crédit* (enseignés par des équipes des paliers secondaire et collégial) à un large éventail d'élèves, dont notamment des élèves désengagés et moins performants et des élèves qui ont abandonné leurs études, et qui sont susceptibles de réussir des programmes collégiaux d'une, deux ou trois années.

Remarque : Consulter l'annexe A pour les définitions des termes ci-dessus marqués d'un astérisque.

(Projets A)

On encourage vivement les auteurs de demandes de s'inspirer d'un ou plusieurs des programmes élaborés à la phase 8 ou à une phase antérieure. Les descriptions sommaires des programmes approuvés dans le cadre des phases antérieures sont affichées sur le site Web de l'IJÉCT (www.gotocollege.ca).

Lorsque l'équipe de cogestion qui administre l'IJÉCT étudie les demandes de financement présentées dans le cadre de la phase 9, elle accorde la priorité aux projets qui peuvent être reproduites à l'échelle régionale et provinciale.

(Projets B)

Pour la phase 9, l'équipe de cogestion qui administre l'IJÉCT accorde la priorité aux projets pilotes qui présentent des possibilités de partenariat entre collèges et conseils scolaires pour offrir aux élèves du secondaire, dans le cadre des programmes d'études secondaires/collégiales, des équivalences, des programmes doubles et des cours à double reconnaissance de crédit (enseignés par des équipes des paliers secondaire et collégial) et ce, avant l'entrée collège.

Élaborés par les équipes de planification régionale, ces projets pilotes novateurs favorisent chez les élèves du secondaire une meilleure transition de l'école secondaire au collège. Ces programmes préparatoires aux cours collégiaux visent une clientèle d'élèves diversifiée au niveau de l'engagement et du rendement scolaire et comprennent des équivalences, des programmes doubles ou des cours à double reconnaissance de crédit (enseignés par des équipes des paliers secondaire et collégial) et d'autres éléments qui favorisent une transition fluide entre le secondaire et le collège. Un seul modèle peut incorporer des équivalences, des programmes doubles et des cours à double reconnaissance de crédit). Ces projets pilotes devraient pouvoir servir de modèle et être reproductibles à l'échelle provinciale.

Pour certains élèves du palier secondaire, il est préférable de prévoir des cours donnant droit à des crédits tant collégiaux que secondaires dans un programme double offert en milieu collégial. Toutefois, il sera tenu compte des modèles proposés qui s'appliquent à divers milieux d'études.

Catégories de programmes admissibles au financement de la phase 9

Catégorie 1 : Équipes de planification régionale (jusqu'à un maximum de 60 000 \$ par équipe)

Le modèle d'équipes de planification régionale sera privilégié pour le financement de la phase 9.

Nous prévoyons qu'il y aura environ onze équipes de planification régionale dans toute la province, les collèges et conseils scolaires de district formant les partenariats les plus efficaces dans leur région respective. Selon le territoire

desservi, certains collèges ou conseils scolaires pourront choisir d'être représentés au sein de plusieurs équipes de planification régionale.

Éléments constitutifs de chaque équipe de planification régionale :

- au moins deux collèges communautaires et trois conseils scolaires de district, à moins que la distance géographique ne justifie la présence d'un seul collège communautaire;
- des partenaires du milieu des affaires, des partenaires communautaires et des organismes de formation;
- un porte-parole du bureau de district du ministère de l'Éducation;
- un cadre supérieur de chacun des collèges communautaires;
- un cadre supérieur de chacun des conseils scolaires de district.

Les équipes de planification régionale sont chargées de la coordination globale des activités de l'IJÉCT dans la région. Chaque équipe identifie ses propres priorités et stratégies en matière de projets pilotes visant une transition fluide, l'alignement du curriculum, la création d'itinéraires d'études menant à des programmes collégiaux, une meilleure compréhension mutuelle du système d'éducation secondaire et du système collégial par le biais de stages de perfectionnement, et de promotion et de marketing des programmes collégiaux.

La coordonnatrice/responsable du projet ou le coordonnateur/responsable du projet de chaque équipe de planification régionale sont tenus de participer à un minimum de trois réunions avec leurs homologues de toute la province au cours de l'année.

Selon le nombre de membres que compte l'équipe de planification régionale, celle-ci pourra être admissible à un financement pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ pour couvrir les frais de coordination du projet, les frais associés à l'organisation de réunions et de forums, et les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des stratégies adoptées pour atteindre les objectifs visés pour l'année 2005-2006.

Chaque équipe de planification régionale serait tenue de planifier et de mener au moins trois forums régionaux et un projet majeur demandant la participation de personnel enseignant du palier secondaire et du collégial. Les équipes de planification régionale peuvent demander des fonds en sus du montant de 60 000 \$ pour des projets majeurs et des activités liées à l'organisation de forums, conformément aux catégories 2 et 3.

Lorsqu'une équipe de planification régionale désire demander des fonds supplémentaires pour un ou plusieurs forums ou pour un ou plusieurs projets majeurs, elle doit préciser ces détails dans sa demande. Une seule demande comprenant tous les éléments de financement suffit.

Éléments constitutifs de la demande

- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collègue) et quels seront les membres de l'équipe de planification régionale.
- Doivent être décrits dans la demande les projets ou priorités de planification qui seront abordés en 2005-2006, conformément aux objectifs prioritaires établis par l'IJÉCT et aux domaines prioritaires A ou B mentionnés ci-dessus.
- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur des forums régionaux doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.

Catégorie 2 : Forums régionaux (jusqu'à 7 500 \$ par forum)

Les forums régionaux renforcent la communication entre les collèges communautaires et les conseils scolaires de district avoisinants, et s'attaquent aux problèmes locaux. Ils aident à établir des liens renforçant la compréhension et la communication entre les deux secteurs. Les forums régionaux prennent habituellement la forme d'ateliers d'une journée.

Idéalement, un forum régional fait participer au moins deux collègues communautaires et au moins trois conseils scolaires de district. Il peut également inclure des partenaires communautaires ou du milieu des affaires.

Les fonds prévus pourront financer environ 20 forums régionaux. On pourra demander des fonds pour des forums régionaux au moment de soumettre sa demande ou en faisant une demande écrite en tout temps d'ici le 31 mars 2006.

Éléments constitutifs de la demande

- Il doit être indiqué dans la demande que le forum régional a l'appui de l'équipe de planification régionale pour la région.
- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collègue) et quels seront les membres du comité de direction du projet.
- Il doit être décrit dans la demande l'activité qui amènerait et le personnel de l'école secondaire et le personnel enseignant du collège à appuyer les domaines prioritaires de la phase 9.
- Doivent également être décrits dans la demande les résultats escomptés du projet.
- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur de forums doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.

Catégorie 3 : Projets majeurs A et B

Les projets de cette catégorie sont financés pour une durée d'une ou plusieurs années, le financement pouvant être renouvelé tous les ans en fonction des résultats obtenus et des progrès réalisés.

Idéalement, un projet majeur prévoit la participation d'au moins deux collèges communautaires et d'au moins trois conseils scolaires de district. Il peut également inclure des partenaires communautaires ou du milieu des affaires.

Les projets A et B appuieront les priorités spécifiques de l'IJÉCT et se rapporteront directement aux domaines prioritaires A ou B (consulter la page 4). Tous les projets devraient mettre au point des ressources qui peuvent être partagées par le truchement du site Web de l'IJÉCT (www.gotocollege.ca).

Les projets B exploreront des approches novatrices en matière de préparation aux programmes collégiaux qui aideront les élèves du secondaire à obtenir des équivalences, à réussir les programmes doubles ou les cours à double reconnaissance de crédit (enseignés par des équipes des paliers secondaire et collégial). Les projets financés dans cette catégorie doivent être conçus de manière à pouvoir être reproduits à l'échelle de la province et de manière à aborder les grands défis du continuum écoles-collèges.

Les fonds prévus pourront financer environ 5 projets majeurs.

Éléments constitutifs de la demande

- Dans la demande, il faut inclure une déclaration décrivant la proposition et qui pourra servir de communiqué de presse (d'une longueur ne dépassant pas un paragraphe).
- Il doit être indiqué dans la demande que le projet majeur bénéficie de l'appui de l'équipe de planification régionale pour la région.
- Il doit être précisé dans la demande quel sera le partenaire principal responsable du projet (un conseil ou collège) et quels seront les membres du comité de direction du projet.
- Doivent également être décrits en détail dans la demande les résultats escomptés du projet, les principales étapes de planification et les échéanciers, ainsi que le mode de participation prévu pour le personnel de l'école secondaire et le personnel enseignant du collège.
- Le nom de la coordonnatrice ou du coordonnateur du projet doit être précisé.
- La demande doit comprendre un budget détaillé du projet.
- Il doit également y être précisé comment l'information au sujet du projet sera diffusée à travers la province.
- La demande doit comprendre un engagement à s'acquitter des obligations de rendre compte (collecte de données pour contribuer à l'achèvement des modèles de rapport intérimaire et final, et collecte de données et de preuves en

vue de satisfaire aux éléments cités plus loin de l'examen externe et qui sont pertinents dans le cadre du projet approuvé).

Examen externe

Une évaluation externe sera entreprise à l'égard de certains projets majeurs. Cet examen visera les éléments suivants :

- la mesure dans laquelle le projet contribue à faciliter la transition de l'école secondaire au collège;
- la sensibilisation accrue aux possibilités d'études collégiales chez les parents et la communauté ;
- la sensibilisation accrue aux possibilités d'études collégiales chez les élèves du palier élémentaire et secondaire ;
- l'enrichissement des connaissances et de la compréhension chez le personnel enseignant du palier élémentaire et secondaire à l'égard des possibilités d'études collégiales;
- l'enrichissement des connaissances et de la compréhension chez le personnel enseignant des collèges à l'égard du programme d'études secondaires;
- l'augmentation des demandes d'inscription aux collèges et, avec le temps, du taux de participation;
- l'amélioration des taux de rétention chez les élèves du palier secondaire;
- l'amélioration des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires;
- les perspectives en matière de taux de rétention;
- les perspectives en matière de taux d'obtention du diplôme;
- la mesure dans laquelle ce projet pourrait être reproduit et appliqué dans une autre région de la province.

Remarque : Cette liste n'est ni définitive ni exhaustive. Il n'est pas nécessaire d'appliquer la totalité des éléments qu'elle comporte à chaque projet. Il faut tenir compte des éléments constitutifs de l'examen externe dans la demande visant les projets majeurs. Le financement de l'examen externe ne fait pas partie du financement approuvé aux fins de la proposition; ce financement sera prévu séparément.

La demande

Veillez envoyer les propositions comme suit :

- Veuillez envoyer une copie électronique à : grantyeo@opsoa.org
Et une autre copie à : gillian@opsoa.org
- Veuillez faire parvenir la copie originale et quatorze (14) copies papier à :
Frank Kelly
Chef de projet
Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail
1123 Glenashton Drive
Oakville (Ontario) L6H 5M1

Les propositions doivent être soumises au plus tard le vendredi 10 juin 2005.

Les propositions pour les **forums régionaux de l'IJÉCT** sont étudiées de façon continue et peuvent être envoyées dès maintenant pour les programmes débutant à l'automne 2005. Les propositions pour les forums régionaux seront acceptées jusqu'au 31 mars 2006.

C'est l'équipe de cogestion de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail qui évaluera les propositions reçues. Chaque proposition doit comprendre les éléments suivants :

- une indication précise de la catégorie de programme choisie pour la demande (équipe de planification régionale, forum ou projet majeur);
- une définition des objectifs du projet et de la façon dont ceux-ci sont liés aux objectifs prioritaires de l'IJÉCT et aux domaines prioritaires A ou B;
- une explication des résultats visés par le projet et des bienfaits prévus pour les élèves;
- un plan d'élaboration et de mise en œuvre du projet;
- des détails précis sur le nombre d'employés et d'élèves qui participeront directement à l'initiative;
- une déclaration décrivant en bref la proposition et qui pourra servir de communiqué de presse (d'une longueur ne dépassant pas un paragraphe).

Les 14 copies papier de la demande doivent suivre l'envoi électronique. Ces copies doivent porter les signatures exigées (présidentes et présidents du collège, directrices et directeurs de l'éducation, et autres partenaires). Veuillez utiliser la page ci-jointe intitulée « Partenaires ».

Dates limites

Les avis de décision de l'Équipe de cogestion seront envoyés au plus tard le 31 juillet 2005.

Personne-ressource : Frank Kelly, chef de projet, au 905 845-4254.

Le 25 avril 2005

10

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail - Demande de financement - Phase 9

Veuillez utiliser des pages supplémentaires au besoin.

Nom du projet : _____

Catégories de programmes admissibles

Catégorie 1 : Équipe de planification régionale _____

Catégorie 2 : Forum régional _____

Catégorie 3 : Projet majeur A _____

Projet majeur B _____

Montant du financement total demandé : _____ \$

PARTENAIRES

Conseil scolaire de district : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation : _____

Nom de la directrice ou du directeur (en lettres moulées) : _____

Conseil scolaire de district : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature de la directrice ou du directeur de l'éducation : _____

Nom de la directrice ou du directeur (en lettres moulées) : _____

Collège d'arts appliqués et de technologie : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature de la présidente ou du président : _____

Nom de la présidente ou du président (en lettres moulées) : _____

Collège d'arts appliqués et de technologie : _____

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature de la présidente ou du président : _____

Nom de la présidente ou du président (en lettres moulées) : _____

Entreprise, industrie, partenaires communautaires participants. Autres organismes, le cas échéant.

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature autorisée : _____

Entreprise, industrie, partenaires communautaires participants. Autres organismes, le cas échéant.

Personne-ressource et titre : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature autorisée : _____

Les propositions qui ne portent pas la signature de tous les partenaires seront rejetées.

Veillez utiliser des pages supplémentaires au besoin.

Nom du projet : _____

BUDGET PROJETÉ

DEMANDE DE PROPOSITION _____ \$

Autres sources de revenus : _____ \$

Revenu total : _____ \$

DÉPENSES

Comité consultatif (frais de déplacement) _____ \$

Coordonnatrice ou coordonnateur du projet (le cas échéant) _____ \$

Élaboration de programmes : curriculum,
autres ressources _____ \$

Déplacements _____ \$

Perfectionnement professionnel _____ \$

Rapport du projet _____ \$

Autres (préciser) _____ \$

Total des dépenses _____ \$

- Les responsables de projets qui reçoivent des fonds d'autres sources doivent expliquer pourquoi ils demandent des fonds supplémentaires (demande de proposition).
- Les fonds ne peuvent servir à louer des locaux ni à acheter ou louer du matériel et du mobilier.

- Veuillez joindre à la demande une explication de tout autre détail relatif au financement du projet.
- Les fonds consacrés au perfectionnement professionnel ne peuvent servir à payer les frais de participation à une conférence.

Annexe A
Demande de proposition, IJÉCT Phase 9

Définitions des termes aux fins de la demande de financement

Terme	Définition
Équivalences	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'octroi d'un crédit <u>d'études collégiales</u>, dès l'admission au collège, visant <u>un cours du palier secondaire donnant droit à un crédit</u> qui a été achevé avec succès par un élève du secondaire qui est inscrit dans un conseil scolaire, conformément à une entente entre les deux secteurs. ○ L'octroi d'un crédit <u>d'études collégiales</u>, dès l'admission au collège, <u>pour un cours collégial donnant droit à un crédit</u> qui a été achevé avec succès par un élève du secondaire inscrit dans un conseil scolaire.
Programme double	<p>Programme auquel est inscrit un élève du secondaire dans un établissement relevant d'un conseil scolaire et qui suit des cours d'études secondaires donnant droit à des crédits et enseignés par une personne au palier secondaire ET des cours collégiaux ouvrant droit à des crédits qui sont enseignés par une personne au palier collégial, le même semestre ou la même année.</p>
Cours à double reconnaissance de crédit	<p>Cours collégial donnant droit à un crédit qui est <u>enseigné</u> par des équipes des paliers secondaire et collégial et qui est achevé avec succès par un élève du secondaire inscrit dans un conseil scolaire. Le crédit en question peut être cumulé en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat d'études tant secondaires que collégiales.</p> <p>La reconnaissance par le collège du crédit d'études collégiales peut se faire au moment de l'achèvement du cours à double reconnaissance de crédit, p. ex., par le truchement d'un bon, ou bien il peut être reporté jusqu'à ce que l'élève de l'école secondaire s'inscrive au collège.</p>
<p>Remarque :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les fonds de l'IJÉCT seront fournis aux projets pilotes approuvés de Type B pour subventionner les coûts engagés par les conseils scolaires et les collèges dans la prestation du programme double (p. ex., frais de déplacement). 2. Les équivalences, les programmes doubles et les cours à double reconnaissance de crédit peuvent être tous utilisés dans un seul modèle de programme. 	